

Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)

La communauté d'agglomération de Cambrai

en partenariat avec

*la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale*

en lien avec

*le conseil départemental du Nord
le conseil régional des Hauts-de-France*

lance un

Appel à candidatures en vue de quatre résidences-mission
lancé en direction des artistes de tous les domaines d'expression
intéressés par une immersion au cœur d'un territoire dans toutes ses composantes spatiales,
sociales et culturelles

1 – Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la communauté d'agglomération de Cambrai en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale - et en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional Hauts-de-France, proposent **quatre résidences-mission**.

Ces résidences-mission s'inscrivent dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) et sont menées en faveur des enfants, des adolescents, jeunes, et plus largement de tous les habitants du territoire, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

2- À propos du présent appel à candidatures.

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cambrai, quatre artistes professionnels relevant de tous les domaines d'expression artistique dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine, au service d'un territoire à dominante rurale.

Les artistes seront animés par une grande motivation pour la question de l'accès à la culture pour les publics qui en sont éloignés, géographiquement et/ou socialement. Ils auront la volonté de travailler en partenariat avec les structures culturelles qui le désireront et seront ouverts à leur envie (l'annexe 1 du présent document permet au candidat d'appréhender les

grandes orientations de la programmation culturelle du printemps 2017)

Ces orientations sont choisies au regard de l'ambition de la communauté d'agglomération et de la Ville de Cambrai, qui est « de réunir les conditions nécessaires aux pratiques culturelles de sa population, dans sa diversité.

Cette volonté se traduit par la mise en place d'axes de développement prioritaires :

- **Offrir les lieux et les opportunités de la confrontation avec les œuvres, les cultures et les savoirs.** Pour ce faire, le territoire a engagé depuis plus de 10 ans un programme d'investissement sans précédent pour ses services culturels. A terme, l'ensemble de ses équipements aura fait l'objet de rénovation et d'extension, permettant une structuration adaptée aux besoins actuels des habitants et couvrant les différents champs culturels. Ces services sont le socle sur lequel sont construites les actions de programmation et de médiation
- **Ouvrir à la pluralité des domaines artistiques et culturels, et notamment la culture scientifique, technique et industrielle**
- **Développer la formation en accompagnant les structures d'enseignement artistique, du niveau périscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et les structures d'animation socio-culturelle**
- **S'appuyer sur les richesses du territoire pour développer une politique des patrimoines** (artistique, monumental, écrit, mémoriel, immatériel...) intégrant l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation par la mise en œuvre de projets innovants
- **Lutter contre les inégalités d'accès à la culture et tendre ainsi, toujours plus, vers l'objectif de généralisation de la démocratisation culturelle**, le territoire étant confronté à des difficultés plurielles quant à la question de l'éloignement des publics, qu'elles soient d'ordre spatial ou social. »
(Pacte culturel entre l'Etat, la Ville et la communauté d'agglomération de Cambrai-février 2015)

L'artiste candidat, étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, socio-culturelle, associative et culturelle.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il maîtrise la pédagogie.

L'artiste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **12 février au 26 mai 2018**. Il s'agit donc d'une résidence de trois mois et demi, consécutifs, soit quinze semaines, à raison de 5 à 6 jours par semaine. Une période d'immersion et de rencontres, en amont de la résidence, de deux semaines, est prévue du **20 novembre au 2 décembre 2017**.

Des interactions entre les quatre résidences, toutes soumises au même cahier des charges, sont encouragées.

*

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste-résident, compte-tenu de la grande diversité des modes de contractualisation et du caractère invariant du budget de la résidence, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut excéder 24 000 €, pour s'approcher le plus possible d'une rémunération de 3000 € nets mensuels.

Ce montant prend donc en compte la rémunération de l'artiste pour la mission, à proprement parler, dans son intégralité à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires; (*)
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée (*)
 - des créations conjointes de « gestes artistiques » ; (*)
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes, quel que soit le contexte de lieu et de temps. (*)

Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées avec la collectivité.

Il s'agit ici d'actions de diffusion ne faisant pas l'objet d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure. (*)

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération de Cambrai. C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement du résident (par exemple en gîte rural, appartements dans une résidence etc.). Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire. Enfin, la collectivité prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur présentation des justificatifs, pour la France métropolitaine).

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

La direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, d'une *27e heure artistique* (*) animation pédagogique destinée aux enseignants du premier degré mais également ouverte aux enseignants du second degré et à d'autres professionnels. Cette rencontre se déroule en amont de la résidence. La prise en charge recouvre la rétribution et le voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

* cf. le document "Qu'est-ce qu'une résidence-mission": http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf

3 – Le territoire d’action et les partenaires locaux

Le territoire d’action sur lequel se déploie la résidence-mission, la Communauté d’agglomération de Cambrai compte une population d’environ 85 000 habitants. Il regroupe 55 communes.

Abancourt, Anneux, Aubencheul-au-Bac, Awoingt, Banteux, Bantigny, Bantouzelle, Blécourt, Boursies, Cagnoncles, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Cauroir, Crèvecœur-sur-Escaut, Cuvillers, Doignies, Escaudoeuvres, Esnes, Estrun, Eswars, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame, Fressies, Gonnellieu, Guzeaucourt, Haynecourt, Hem-Lenglet, Honnecourt-sur-Escaut, Iwuy, Lesdain, Les Rues-des-Vignes, Marcoing, Masnières, Moeuvres, Naves, Neuville-Saint-Remy, Niergnies, Noyelles-sur-Escaut, Paillencourt, Proville, Raillencourt-Sainte-Olle, Ramillies, Ribécourt-la-Tour, Rieux-en-Cambrésis, Rumilly-en-Cambrésis, Sailly-lez -Cambrai, Sancourt, Séranvillers-Forenville, Thun-l’Evêque, Thun-St-Martin, Tilloy-lez-Cambrai, Villers-en-Cauchies, Villers-Guislain, Villers-Plouich, Wambaix.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d’agglomération de Cambrai, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié :

www.agglo-cambrai.fr

Peuvent également être consultés les sites suivants :

www.villedecambrai.com

www.officedetourismecambresis.fr

www.mediathequedecambrai.fr

www.scenesduhautescout.com

Le blog des ARTS : www.clea-agglo-cambrai.com

Le territoire est traversé par 3 circonscriptions scolaires : Cambrai-Centre, Cambrai-Sud et Cambrai-Le Cateau.

Outre la ville de Cambrai qui regroupe 26 écoles primaires, un I.M.E., un centre A.D.A.P.T., 5 collèges, 3 lycées généraux et/ou technologiques, 2 lycées professionnels, un lycée agricole, un centre universitaire, un EPIDE, une école supérieure d’art, le reste de la communauté d’agglomération compte 38 écoles primaires et 2 collèges.

Ces différents établissements d’enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d’instances diverses qu’il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

Citons sans être toutefois exhaustif :

- Le Service Enfance et Jeunesse de Cambrai, avec le centre d’animation Eclipse, les centres sociaux Brassens, Raymond Gernez ainsi que la structure petite enfance Le Tipi
- Le centre social du Centre-Ville
- Le centre social Martin-Martine
- Le centre social Saint-Roch
- Le centre social en milieu rural Animation Jeunesses Rurales

-Cambrésis Ressources

D'autres structures d'accompagnement des jeunes ou des adultes, notamment dans le cadre du contrat de ville, sont également des lieux de ressources pour le projet. On peut citer l'EPAHD de Masnières, la résidence pour seniors Domitys, Emmaüs de Fontaine-Notre-Dame, les structures sanitaires et sociales Prim'toit, Aquar'ailles, la Maison de l'enfant Saint-Druon, le passage, foyer Accors, les Papillons blancs, etc.

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. Ces structures sont notamment :

- La médiathèque d'agglomération de Cambrai
- le musée des Beaux-Arts
- le service Ville d'art et d'histoire
- Les Scènes du Haut Escaut
- l'Ecole supérieure d'art de Cambrai
- le Conservatoire à rayonnement départemental de Cambrai
- le Théâtre de Cambrai et le SIVU Scènes mitoyennes
- les Ateliers d'arts plastiques de Cambrai
- les partenaires de la Médiathèque d'agglomération de Cambrai (MAC) : les Médiathèques de Raillencourt-Sainte-Olle, Proville, Iwuy et Escaudoevres
- la compagnie Thec-Théâtre en Cambrésis
- l'Archéo'site des Rues-des-Vignes
- l'Abbaye de Vaucelles

Cette liste n'est pas exhaustive.

4 - Accompagnement

C'est la communauté d'agglomération de Cambrai et plus précisément sa direction des affaires culturelles qui a accepté d'être l'opératrice de l'action, en lien étroit avec les quatre services et établissements relais que sont le Service Ville d'art et d'histoire et le Musée des Beaux-Arts de Cambrai, la Médiathèque d'agglomération et les Scènes du Haut-Escaut.

À ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les

rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;

- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,

- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident(e) et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN)

- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu(e). C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la **27e heure artistique** qui est ici en jeu (*).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire, en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident(e), en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération de Cambrai en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération de Cambrai.

5 - Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « **qu'est-ce qu'une résidence-mission** » consultable sur : http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf et notamment à prendre la mesure de l'investissement plein et exclusif du résident. Ce texte fait office de cahier des charges.
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 « **le territoire d'action et les partenaires locaux** »,
- à considérer les thématiques annoncées dans le présent appel à candidature et développées dans l'annexe 1

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause.

Et si tel est le cas la démarche est la suivante, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat(e) en vue de la réalisation de gestes artistiques.

2) un curriculum vitae ;

3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat(e) ;

4) une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant, (et éventuellement avant ou après le temps de résidence. À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

à l'adresse suivante : **clea.cacambrai@gmail.com**

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Contact :

Béatrice DUPREZ
Coordinatrice CLEA
35 rue Saint-Georges
BP 179
59403 Cambrai cedex
03-27-83-93-89
beatriceduprez@gmail.com

La date de clôture de l'appel à candidatures est fixé au **7 mai 2017**. Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé courant **juillet 2017**.

En savoir plus sur le dispositif CLEA :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article45>

Annexe 1

Présentation non exhaustive des projets culturels qui traverseront le territoire pendant le temps de la résidence en 2017

- **Le février des sciences**, grande opération annuelle portée par la MAC et fédérant un ensemble d'acteurs autour de la CSTI. Le thème 2018 sera donné en mai.

- **Dé'Lire**, le prix des jeunes lecteurs du Cambrésis. Cette opération fédère plusieurs dizaines d'acteurs autour de la promotion de la lecture et de la littérature de jeunesse. La thématique 2017-2018 sera choisie par les jeunes lecteurs en mai 2017. Cette opération se décline tout au long de l'année par une série d'actions de tous types (artistiques, rencontres avec des auteurs, ateliers) – coordination MAC

- **Le mois de l'Art Déco** est une opération fédérant plusieurs communes de la Région Hauts-de-France autour de la valorisation de l'architecture des années 1920-1930. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du territoire, affirmée dans la convention Ville d'art et d'histoire, de sensibiliser au cadre de vie et de familiariser les publics à leur environnement quotidien. Au-delà de la simple découverte d'un courant architectural, cette manifestation permet de travailler sur le regard que les habitants portent à cette architecture très présente dans la CAC et héritée de la reconstruction d'un territoire dévasté pendant la Grande Guerre.

- **La nuit des musées**, dont l'édition 2018 se déroulera au mois de mai, offre chaque année l'opportunité d'une programmation originale, décalée et festive au musée des Beaux-Arts.

- **La célébration du Centenaire de la Grande Guerre** marquera l'année 2018. Toute l'année sera investie par des manifestations avec notamment une exposition au musée de Cambrai sur le thème de la propagande pendant la Grande Guerre.

A ces opérations portées par les services culturels s'ajoutent les manifestations organisées par les associations. Pour exemple :

-le **Betiz fest**, festival de musiques alternatives début avril

-les cinquante ans du centre socio-culturel du quartier Amérique tout au long de l'année

-la fête de l'enfant, mi-avril

-la Fête de la Soupe....